

Conseil Communautaire du	4 décembre 2020
--------------------------	-----------------

à	14h00
---	-------

N°ordre	54
N° identifiant	2020-0452

Titre	Tarifs location Salle des Castors 2021
-------	--

Rapporteur(s)	M. Emmanuel BAZILE
Date de la convocation	27/11/2020

Président de séance	Mme Florence JARDIN
Secrétaire(s) de séance	MM. Aloïs GABORIT et Kentin PLINGUET

PJ.	
-----	--

Membres en exercice	86	
Quorum	29	

Présents	74	<p>Mme Florence JARDIN - <b>Présidente</b></p> <p>M. Frankie ANGEBAULT - Mme Sylvie AUBERT - M. Jean-Charles AUZANNEAU - M. Emmanuel BAZILE - M. Bastien BERNELA - M. Gérald BLANCHARD - M. Anthony BROTTIER - Mme Dany COINEAU - Mme Alexandra DUVAL - M. Claude EIDELSTEIN - M. Jean-Louis FOURCAUD - M. Michel FRANÇOIS - M. Aloïs GABORIT - M. Éric GHIRLANDA - M. Gérard HERBERT - M. Romain MIGNOT - Mme Léonore MONCOND'HUY - M. Gilles MORISSEAU - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - M. Jérôme NEVEUX - M. Bernard PÉTERLONGO - M. Fredy POIRIER - M. Charles REVERCHON-BILLOT - M. Robert ROCHAUD - Mme Corine SAUVAGE - M. Jean-Luc SOULARD - M. Stéphane ALLOUCH - Mme Lisa BELLUCO - M. Laurent LUCAUD - <b>Membres du bureau</b></p> <p>Mme Martine BATAILLE - Mme Alexandra BESNARD - M. François BLANCHARD - M. Joël BLAUD - M. Aurélien BOURDIER - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - M. Olivier BROSSARD - M. Christophe CHAPPET - M. Bernard CHAUVET - M. Vincent CHENU - M. Jean-Michel CHOISY - M. Alain CLAEYS - M. Serge COUSIN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Guy DAVIGNON - Mme Nathalie DESJARDINS - M. Ludovic DEVERGNE - M. Pascal FAIDEAU - Mme Julie FONTAINE - Mme Nelly GARDA-FLIP - M. Kévin GOMEZ - Mme Pascale GUITTET - Mme Monique HERNANDEZ - M. Frédéric JARRY - M. Olivier KIRCH - M. Jean-Louis LEDEUX - M. Sébastien LÉONARD - M. Frédéric LÉONET - Mme Maguy LUMINEAU - M. Jean-Luc MAERTEN - M. Bernard MAUZÉ - Mme Isabelle MOPIN - M. Kentin PLINGUET - M. Philippe PRIoux - M. Nicolas RÉVEILLAULT - Mme Julie REYNARD - M. Pierre-Étienne ROUET - M. Arnaud ROUSSEAU - Mme Sylvie SAP - M. Antoine SUREAUD - Mme Claude THIBAUT - M. Bruno VIVIER - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAUT <b>les conseillers communautaires</b></p> <p>Mme Béatrice VANNESTE <b>la conseillère communautaire suppléante</b></p>
----------	----	--

Absents	5	<p>Mme Samira BARRO-KONATÉ - Mme Sonia BENNANI - Mme Karine DANGRÉAUX-HENIN - Mme Carine GILLES - M. Christian RICHARD <b>les conseillers communautaires</b></p>
---------	---	--

Mandats	7	<u>Mandants</u> Mme Béatrice BEJANIN Mme Élodie BONNAFOUS M. Rafael DOS SANTOS CRUZ Mme Solange LAOUDJAMAÏ Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER M. Maxime PÉDEBOSCQ M. Théo SAGET	<u>Mandataires</u> M. François BLANCHARD Mme Alexandra DUVAL Mme Lisa BELLUCO M. Anthony BROTTIER Mme Léonore MONCOND'HUY M. Aloïs GABORIT Mme Ombelyne DAGICOUR
---------	---	---	---

Observations	L'ordre de passage des délibérations : de la délibération n° 1 à 66, la n° 134 puis de la n° 67 à 133.
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	01- Commission Générale et des Finances
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale des Services Direction Cabinet du Maire - Président
------------------	---

Grand Poitiers possède dans son domaine public la salle communautaire dénommée la Salle des Castors, située à Buxerolles, place des Castors.

Les tarifs de location de la Salle des Castors ont été fixés en dernier lieu par délibération de la Communauté d'agglomération du 6 décembre 2019.

Ainsi, conformément à l'article L. 2144-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la mise à disposition de la salle aux syndicats et partis politiques sera consentie à titre gratuit dès lors que leur occupation est justifiée d'un intérêt public communautaire.

Dans le cadre de l'application de la loi de Démocratie de Proximité pour l'information des habitants et le traitement égalitaire des candidats, la gratuité sera appliquée aux candidats à une élection souhaitant réserver la salle des Castors, pour la période couvrant la durée de la campagne officielle de chaque consultation électorale, ainsi que les deux mois qui précèdent.

En outre, et conformément à l'article L. 2125-1 du Code de la Propriété des Personnes publiques, la gratuité sera accordée à toute manifestation organisée par les associations à but non lucratif du territoire de Grand Poitiers qui concourt à un intérêt public communautaire, par les écoles et les communes de Grand Poitiers et par Grand Poitiers.

La mise à disposition à titre gracieux fait l'objet d'une valorisation correspondant au tarif 2 de location.

En toute hypothèse, la location de cette salle devra faire l'objet de la signature d'une convention de location préalablement à toute occupation conformément aux règles édictées par le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

En cas d'annulation de la réservation, après signature de la convention de location (AOT), dans les sept jours ouvrés qui précèdent la manifestation, le montant total TTC de la location restera à la charge de l'organisateur. Cette procédure sera aussi appliquée aux organisateurs qui bénéficient de la gratuité, avec dans ce cas l'application d'une pénalité dont le calcul sera établi sur la base du tarif 1.

Une pénalité de 150 € est appliquée ou valorisée pour ménage non fait lorsque la salle est rendue sans avoir été parfaitement nettoyée. La pénalité s'applique également aux organisateurs qui bénéficient de la gratuité.

Il est proposé d'appliquer une hausse de 2 % aux tarifs de location des salles ; la TVA de 20 % s'ajoutera à ces tarifs.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 les tarifs forfaitaires hors taxes (HT) par jour d'occupation sera le suivant :

## TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES CASTORS – GRAND POITIERS

### TARIFS 2021 HT

TARIFS 2021 HT			
CONDITIONS D'APPLICATION DES TARIFS	FORFAIT PAR JOUR DE LOCATION 2021		
	SALLE PRINCIPALE	SONORISATION	CUISINE
	<p><b>Gratuité :</b></p> <p>Toute manifestation (sans entrée payante ni vente) organisée par Grand Poitiers, les communes et les associations à but non lucratif de Grand Poitiers, les établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré, les syndicats, les partis politiques du territoire de Grand Poitiers, dont la manifestation concourt à un intérêt public communautaire.</p> <p>Dans la limite de 10 réunions ou 5 manifestations festives par an</p>	0,00 €	0,00 €
<p><b>Tarif 0 :</b></p> <p>Manifestation, avec entrée payante ou vente, par les organisateurs concernés par la gratuité de la salle pour financer leurs activités (un bilan financier pourra être demandé), dans la limite d'une manifestation par an.</p>	0,00 €	63,00 €	103,00 €
<p><b>Tarif 1 :</b></p> <p>Toute manifestation organisée par les associations de Grand Poitiers avec entrée payante ou de la vente, les administrations et leurs établissements publics, les établissements du 2<sup>e</sup> degré et universitaires et les particuliers de Grand Poitiers</p>	259,00 €	63,00 €	103,00 €
<p><b>Tarif 2 :</b></p> <p>Toute manifestation organisée (avec ou sans entrées payantes, avec ou sans vente) par les sociétés privées, industrielles, commerciales, ainsi que les collectivités, les associations et les particuliers hors Grand Poitiers</p>	572,00 €	94,00 €	103,00 €
CONDITIONS D'APPLICATION DES TARIFS	FORFAIT PAR JOUR DE LOCATION 2021		
	PETITE SALLE	CUISINE	
<p><b>Gratuité</b></p> <p>Toute manifestation (sans entrée payante ni vente) organisée par Grand Poitiers, les communes, les associations à but non lucratif, les établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré, les syndicats, les partis politiques du territoire de Grand Poitiers, dont la manifestation concourt à un intérêt public communautaire.</p> <p>Dans la limite de 10 réunions ou 5 manifestations festives par an</p>	0,00 €	0,00 €	
<p><b>Tarif 1</b></p> <p>Toute manifestation organisée par les associations de Grand Poitiers avec entrée payante ou de la vente, les administrations et leurs établissements publics, les établissements du 2<sup>e</sup> degré et universitaires et les particuliers de Grand Poitiers</p>	156,00 €	103,00 €	
<p><b>Tarif 2 :</b></p> <p>Toute manifestation organisée (avec ou sans entrées payantes, avec ou sans vente) par les sociétés privées, industrielles, commerciales, ainsi que les associations, les collectivités et les particuliers hors Grand Poitiers.</p>	312,00 €	103,00 €	

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- d'accepter les tarifs de location ci-dessous indiqués
- d'accepter la gratuité dans les conditions ci-dessus indiquées
- d'imputer les recettes correspondantes à l'article 752 du budget Locations.
- d'autoriser Madame la Présidente ou, en cas d'empêchement, son représentant, à signer tous documents à intervenir à ce sujet.

POUR	81	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour la Présidente,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	11 décembre 2020
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	11 décembre 2020
Identifiant de télétransmission	086-200069854-20201204-138184-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.10
Nomenclature Préfecture	Divers